

Animation de groupe d'analyse des pratiques professionnelles

RS5013 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	332, 331, 333
Formacode(s)	14490
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	10/09/2019
Date d'échéance	10/09/2024

Certificateur(s)

AGANISIA · SIRET : 53005448500046

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification à l'animation d'un groupe d'Analyse des Pratiques (APP) a pour but de développer les compétences d'animateur tant dans la capacité à mettre en place un groupe d'APP que dans la capacité à conduire le travail d'analyse avec le groupe, en privilégiant la posture du « compagnon réflexif ». Il est en mesure d'analyser en continu ce qui se passe dans le groupe (observation de la dynamique du groupe), en intervenant le moins possible au niveau des contenus pour laisser se développer la capacité de formalisation des savoirs à partir de l'expérience. La certification permet néanmoins l'acquisition de méthodes et de grilles de lecture afin que l'animateur puisse être pertinent dans ses questions pour la mise en travail des angles morts laissés par le groupe en regard de la situation exposée.

Objectifs pédagogiques

Acquérir les connaissances qui fondent la pratique de l'APP (réflexivité, processus de l'analyse et de prise de conscience chez le narrateur).

Être capable de garantir une qualité d'écoute propice à l'analyse des pratiques et au processus d'analyse et de prise de conscience.

S'entraîner à l'animation de groupe et élaborer sa manière d'animer, sa méthodologie, ses rituels.

Acquérir des grilles de lecture permettant d'identifier des facteurs interagissant dans les situations professionnelles. Développer son projet d'animation de groupe d'APP.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétence 1 : Mettre en place un groupe d'analyse des pratiques professionnelles dans une institution ou un établissement en cohérence avec le besoin du commanditaire Analyser, qualifier la demande pour éclairer les besoins du commanditaire dans leur contexte, la faire évoluer si nécessaire grâce à un questionnement ciblé.

Etre capable de présenter l'analyse de pratiques professionnelles à travers son vocabulaire spécifique, la méthodologie et philosophie d'intervention.

Mettre en adéquation la demande du commanditaire avec le type d'intervention nécessaire à son besoin, et les modalités pratiques en lien avec le type d'intervention retenu.

Compétence 2 : Animer un groupe d'analyse des pratiques professionnelles pour favoriser un climat de co-construction et de confiance

Réguler la dynamique de groupe en s'appuyant sur l'observation pour créer une émulation favorable à l'analyse des pratiques.

Conduire l'exploration de la situation présentée avec et par le groupe pour favoriser le « savoir analyser » chez le narrateur et les pairs.

Réguler les interactions dans un groupe en s'appuyant sur le protocole proposé pour que chacun se sente participant à une co-construction.

Faire respecter le cadre des interactions pour favoriser un climat de confiance et une dynamique positive de mise en travail.

Compétence 3 : Faire explorer la situation présentée par le narrateur pour faciliter ses prises de conscience et son travail réflexif sur son vécu professionnel.

Etre capable de faire élucider la situation présentée en mobilisant les grilles de lecture proposées

Reformuler le vécu du narrateur lorsque les pairs ne s'appuient pas dessus pour favoriser une reconnaissance du vécu.

Mettre en œuvre les techniques de questionnement et d'explicitation avec bienveillance pour favoriser l'exploration du vécu professionnel par le narrateur.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Haute autorité de santé - Réglementation relative au dispositif de développement professionnel continu (DPC) pour les professionnels de santé

- Loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Arrêté du 08 décembre 2015 fixant les orientations du DPC- Loi de modernisation du système de santé du 27 janvier 2016
- Loi du 08 juillet 2016 relative à l'organisation du DPC pour les professionnels de santé
- Décret du 5 octobre 2016 relatif à l'attribution de missions dans le cadre du développement professionnel continu des professions de santé
- Arrêté du 23 avril 2018 modifiant l'arrêté du 08 décembre 2015 fixant la liste des orientations nationales du DPC de 2016 à 2018

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le prérequis s'appuie sur trois critères :

- expérience d'écoute en entretien individuel
- expérience d'animation de groupe (en dehors d'une équipe managériale)
- expérience de réflexivité pour soi (supervision, coaching, analyse des pratiques professionnelles).

Un des trois critères doit obligatoirement être présent dans l'expérience du candidat.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de trois membres :

- une personne interne à l'organisme de formation Aganisia, formateur ou formatrice intervenante sur la formation,
- deux professionnels du secteur avec au moins deux ans de pratique.

Base légale

Date de décision	10/09/2019
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/09/2024

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.aganisia.com/formationanalyse.html>

Fiche officielle (France Compétences)

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	14
Montant total engagé	38 070 €
Coût moyen par dossier	2 719 €
Durée moyenne	70 h
Période	02/2020 – 10/2020
France compétences	100 %
Reste à charge titulaire	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.